

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

---

### NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 252

présenté par

Mme Lasserre, M. Duvergé, Mme Luquet, M. Millienne, M. Pahun, M. Robert et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

## ARTICLE 2 QUATER

Compléter l’alinéa 13 par la phrase suivante :

« Le secret en matière industrielle ou commerciale ne peut faire obstacle à la transmission de ces informations. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à confirmer le fait que la transmission des informations ne peut être limitée par le secret en matière industrielle ou commerciale.